



Vente en micro entreprise

Par fafane

Bonjour, j'ai acquis il y a 4 ans des locaux appartenant à une ancienne entreprise. Celle ci était fermée depuis plus de 40 ans. A l'intérieur se trouvait encore une partie du stock, périmé donc. Comme il y a des éléments en métal, puis je me servir de ma micro entreprise d'achat/revente pour revendre tout cela à un ferrailleur ? ou bien tel quel ? N'y a t il pas un problème de provenance de marchandises ? Merci de votre réponse.

Par AGeorges

Bonjour Fafane,

Si vous avez acquis ces locaux à titre personnel, il suffit que vous vendiez ce stock périmé à votre ME.
Si les locaux ont été achetés par la ME, il serait bien que la mention de ce stock obsolète ait figuré quelque part dans l'acte d'achat.

A l'extrême, on pourrait se demander pourquoi ce stock n'a pas été vendu à la liquidation de la société, mais si c'était il y a 40 ans, il y a sans doute prescription ... (et si l'arrêt s'est fait sans dettes ...).

Par fafane

Bonjour AGeorges, merci pour cette première réponse. En fait ces locaux ont été acheté via une SCI que je possède avec mon frère et ma belle-soeur. Ma micro-entreprise ne sera pas domiciliée à cette adresse. Mes associés sont d'accord pour que je gère le vidage des locaux via ma Micro. Je tiens juste à ce que cela soit fait dans les règles. Du fait du volume de métaux, on pourrait me demander la provenance. Mon entreprise sera spécialisée dans l'achat-revente, débarras de locaux divers, vente métaux etc.... Donc je comptais "débarrasser" petit à petit les locaux. Pour le traçage de la provenance (qui doit être inscrite dans un registre de police obligatoirement) il me suffira de mettre les coordonnées de notre sci ? Concernant la liquidation je ne sais pas vraiment car ces locaux appartenaient à une société avec plusieurs sites. Cette société a juste fermé ce site car plus utilisé du fait de la marchandise obsolète qu'il contenait. Sur l'acte de vente, il a été spécifié que l'entier contenu des locaux faisait partie de la vente. Voilà. Peut être pourrez vous m'en dire plus ? Encore merci.